

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris – 15 février 2023

Aethina tumida à La Réunion : la stratégie d'éradication reste fondée en l'état de la situation épidémiologique

LE CONTEXTE

Dans le cadre de la préparation de la Loi de Santé Animale (LSA) la politique de maintien de la stratégie d'éradication vis-à-vis du petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*) a été portée unanimement auprès de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) en 2020 par l'ensemble des organisations apicoles : GDS France en tant que Fédération des Organismes à vocation sanitaire (OVS), InterApi, FNOSAD, ADA France, avec l'appui notamment d'avis d'experts scientifiques et techniques (Anses, ITSAP, SNGTV).

Les organisations avaient souligné auprès de la DGAL les points suivants :

- « Le maintien en danger sanitaire de première catégorie [à éradication] est adapté tant que le parasite n'est pas considéré comme implanté » ;
- « *Aethina tumida* est un bioagresseur exotique dont il faut se préserver et face auquel il faut réagir vite pour ne pas le laisser s'installer sur le territoire faute de quoi son éradication (voir sa maîtrise) deviendra impossible »
- « Le bénéfice technico économique [à maintenir la stratégie d'éradication sont notamment le] coût de la gestion d'un nouvel agent pathogène, [et] l'impact sur la production... »

LA SITUATION EN 2022

À fin juillet 2022, douze foyers avaient été identifiés concentrés dans trois communes du sud de l'île dont dix foyers dans la commune de Saint-Philippe.

Le 16 septembre 2022 l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a rendu un avis scientifique qui indique notamment :
« L'Anses estime qu'en l'état de la connaissance de la situation épidémiologique sur l'île, et compte tenu des réactions rapides d'ores et déjà mises en œuvre, l'objectif d'éradication d'Aethina tumida reste pertinent. Bien entendu, cela nécessite de maintenir une forte mobilisation sur la surveillance épidémiologique. »

Il convient de souligner l'implication et l'engagement de la Direction de l'agriculture et de la forêt, en lien avec l'OVS de La Réunion, par délégation sous le contrôle de l'Etat.

Groupements de Défense Sanitaire France

37 rue de Lyon 75578 Paris cedex 12 - www.gdsfrance.org
Tel 01 83 94 48 21 - fax 01 63 94 48 26 - e-mail gdsfrance@reseaugds.com
SIRET 304 863 137 00028 - code APE 941IZ



LA SITUATION ACTUELLE

Le 3 février 2023, un nouveau foyer a été découvert toujours dans la commune de Saint-Philippe. La situation épidémiologique n'a donc pas fondamentalement évolué, à savoir que **le parasite n'apparaît pas en l'état implanté sur l'île de La Réunion. Il est tout à fait possible de gagner le combat contre *Aethina tumida* si l'implication de tous les acteurs reste effective.**

Nous regrettons que de fausses informations circulent dont certaines sont insultantes et inadmissibles vis-à-vis du GDS de La Réunion.

Parallèlement, la prise en compte d'avis d'experts issus de pays dont le modèle apicole est très différent de celui de La Réunion est en « trompe-l'œil ». Non ! **L'apiculture d'Amérique du Nord** dont le modèle n'est pas basé sur la production de miel **n'est pas la même que celle de La Réunion** ! Une implantation du petit coléoptère à La Réunion aurait forcément des conséquences sur la qualité des miels.

La décision d'exécution (UE) 2023/110 de la Commission Européenne du 12 janvier 2023 précise que « *La propagation du petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*) à partir de cette zone touchée en France est susceptible de constituer un grave danger pour les abeilles mellifères et les bourdons dans d'autres endroits de l'Union.* »

LA POSITION DE GDS FRANCE

En accord avec la position portée par l'ensemble des organisations apicoles en 2020, GDS France considère donc que **la stratégie actuelle doit être maintenue même si elle peut être adaptée au regard d'une situation qui reste stabilisée et des contraintes pour les apiculteurs qui peuvent être allégées**, sauf dans la zone de Saint-Philippe et dans les deux autres zones pour les ruchers n'ayant pas été contrôlés à deux reprises.

GDS France juge effectivement que la situation à La Réunion constitue un danger d'abord pour l'Île de La Réunion, mais aussi pour l'Union en général et la France métropole en particulier.

En tant qu'organisation d'éleveurs et OVS reconnu par l'État dans le cadre d'un dispositif qui atteste de nos compétences techniques et de notre indépendance, **nous réaffirmons que les apiculteurs de La Réunion doivent se donner la chance de ne pas laisser le petit coléoptère des ruches s'installer sur leur territoire et ainsi potentiellement menacer l'Union Européenne.** Notre expérience de plus 70 ans dans le domaine sanitaire dans d'autres filières nous donne la légitimité technique pour soutenir cette position qui n'est certes pas facile au regard des contraintes à court terme pour les apiculteurs. Il s'agit néanmoins du langage de la responsabilité vis-à-vis des apiculteurs. **Les organisations qui dans le cadre d'une vision tronquée de la réalité demandent, en l'état de la situation, l'arrêt de la stratégie d'éradication porteraient la responsabilité vis-à-vis des apiculteurs de La Réunion et de l'Union Européenne d'une extension de la maladie.**

Enfin, en tant qu'organisation d'éleveurs **GDS France comprend le désarroi et les contraintes qui s'exercent sur les apiculteurs et intervient auprès des autorités compétentes pour qu'un soutien financier leur soit apporté** et soutien toutes les initiatives des organisations apicoles qui vont dans ce sens.

Groupements de Défense Sanitaire France

37 rue de Lyon 75578 Paris cedex 12 - www.gdsfrance.org
Tel 01 83 94 48 21 - fax 01 63 94 48 26 - e-mail gdsfrance@reseaugds.com
SIRET 304 863 137 00028 - code APE 941IZ



À PROPOS

L'action sanitaire collective conduite par les Groupements de Défense Sanitaire et leur fédération nationale, GDS France, depuis plus de 70 ans, s'appuie sur trois piliers : Surveillance, Prévention, Lutte. Leurs activités et expertises sont au service des animaux, des éleveurs, de l'économie de l'élevage mais aussi au service de la sécurité alimentaire du consommateur final. Les GDS travaillent au quotidien avec tous les acteurs de la santé animale : éleveurs, organisation professionnelle agricole, vétérinaires, ingénieurs, centre de recherche. Leur champ d'action est multi-espèces : bovins, caprins, ovins, porcins, équins, aviculture, apiculture et aquaculture. À travers leurs missions l'équipe de GDS France et son Réseau visent tous un objectif commun assurer la bonne santé des cheptels français.

Contact presse :

Kristel GACHE – Directrice de GDS France – kristel.gache.gdsf@reseaugds.com

Marjorie CAPGRAS – Chef de projets communication –
marjorie.capgras.gdsf@reseaugds.com – 07.86.20.23.90

Groupements de Défense Sanitaire France

37 rue de Lyon 75578 Paris cedex 12 - www.gdsfrance.org
Tel 01 83 94 48 21 - fax 01 63 94 48 26 - e-mail gdsfrance@reseaugds.com
SIRET 304 863 137 00028 - code APE 941IZ

